



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Corée du Sud

Question écrite n° 96599

## Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation de prisonniers en Corée du Sud tels que Park Rae-gun, directeur du Centre des droits de l'Homme de la République de Corée. Suite à la visite d'État de la présidente sud-coréenne en France, Park Geun-hye, la libération de ces prisonniers serait un signe positif. Un certain nombre de décisions politiques en Corée du Sud ces dernières années ont porté préjudice aux libertés syndicales et à l'expression du pluralisme politique. En 2013, l'Internationale des services publics (PSI) avait appelé ses membres à exhorter les autorités sud-coréennes à reconnaître le KGEU (Syndicat coréen des employés du gouvernement), à ne pas dissoudre le KTU (Syndicat coréen des enseignants et des travailleurs de l'éducation) et à se conformer aux recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT). Si les relations de tension avec la Corée du Nord ne peuvent être la seule lecture de cette situation, il aimerait savoir si le ministère entend adopter une stratégie d'influence pour contribuer à l'expression d'un pluralisme politique. Le ministère a proposé dans le passé des campagnes très efficaces sur la diplomatie des valeurs (sur la peine de mort avec une influence sur la Mongolie) et il serait judicieux de contribuer au retour de ce pluralisme en Corée du Sud.

## Texte de la réponse

Les relations entre la France et la Corée sont fondées sur le respect de principes communs en matière de démocratie et de droits de l'Homme. La France défend le respect et la protection des droits de l'Homme partout dans le monde. M. Park Rae-gun, membre de l'organisation Coalition 4.16 constituée par les familles des victimes du naufrage du ferry Sewol le 16 avril 2014, a été arrêté en 2015 pour organisation de manifestation non autorisée, dégradation de biens publics, obstruction sur la voie publique et diffamation. Le tribunal central de Séoul l'a condamné le 22 janvier 2016 à trois ans de prison avec sursis et à 160 heures de travaux d'intérêt général. A la suite de l'organisation en novembre 2015 par la Korean Confederation of Trade Unions (KCTU) de manifestations populaires non autorisées par les pouvoirs publics, plusieurs dirigeants et militants syndicaux ont été arrêtés et font l'objet de poursuites. La France suit avec attention la situation de ces personnes, ainsi que les suites judiciaires données à cette affaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christophe Premat](#)

**Circonscription :** Français établis hors de France (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 96599

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [14 juin 2016](#), page 5186

**Réponse publiée au JO le :** [27 septembre 2016](#), page 8779